



Bureau de Normalisation des Liants Hydrauliques (BNLH)

Janvier 2020

Le BNLH (Bureau de Normalisation des Liants Hydrauliques) est un bureau de normalisation sectoriel agréé. Il a été créé en 1987 et il fonctionne par délégation d'AFNOR (Association Française de Normalisation). Il a pour objectif de contribuer à l'élaboration des normes européennes ou internationales et d'administrer la rédaction des normes françaises utiles, reconnues, cohérentes et pertinentes dans les domaines des liants hydrauliques et des chaux.

Actions du BNLH

Le Bureau gère les commissions de normalisation correspondantes aux domaines des liants hydrauliques et des chaux dans un environnement économique compétitif en évolution rapide, soumis à la fois à des contraintes de sécurité et à des contraintes environnementales fortes.

Commissions de normalisation

Pour assurer ses missions, le BNLH dispose de la Commission de normalisation des Ciments P15A.

La participation des experts à cette Commission P15A est payante, détails dans la Lettre aux parties intéressées.

Fichier



BNLH - Lettre partie intéressées - 2024

Télécharger

Fichier



BNLH Décret 2009-697 16 juin 2009 relatif à la normalisation

Télécharger

Fichier



BNLH Décret 2021-1473 10 novembre 2021 portant modification du décret 2009-697 16 juin 2009 relatif à la normalisation

Télécharger

Programme du BNLH

Le BNLH propose à la commission de normalisation un programme, élaboré en revue de direction.

Consultez le [programme du BNLH](#)

BNLH : 16 BIS, boulevard Jean-Jaurès 92110 CLICHY

Tél: 01.55.23.01.42 / E-mail : e.barnet@bnlh.fr



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet